
Carrière des ingénieurs de recherche (IGR), le SNPTES rappelle ses revendications au ministère

Alain FAVENNEC, secrétaire général de la FA-ENESR, militant SNPTES

Curieusement, c'est dans le cadre d'un groupe de travail relatif à l'agenda social 2018-2019 du Ministère de l'éducation nationale, que ce jeudi 13 septembre, a été présenté un premier bilan, pour les ingénieurs de recherche, de la « mise en place des nouveaux grades¹ dans le cadre du PPCR² »... Curieusement, tout d'abord, puisqu'en l'espèce cette réunion aurait dû être dirigée par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (ministère de gestion des IGR) ; curieusement, aussi, puisqu'aucun nouveau grade n'a été créé pour les IGR... mais, simplement, un échelon spécial qui permet, sous certaines conditions, aux IGR hors classe d'accéder enfin à la hors échelle B.

Cette réunion à laquelle le SNPTES était bien évidemment convié a été aussi l'occasion de faire un premier bilan d'une innovation dont le SNPTES est à l'origine³ : l'accès à la hors classe des IGR par un tableau d'avancement classique afin, notamment, de faire jouer complètement aux CPE et CAPN leur rôle en matière d'avancement, mais aussi de contrer une situation singulière d'un examen professionnel qui, pour différentes raisons, n'attribuait pas, chaque année, l'ensemble des possibilités d'avancement !

Concernant l'accès à l'échelon spécial (HEB), le SNPTES, malgré sa vigilance lors de la CAPN des IGR (le SNPTES y compte 10 élus sur 14 !), devra gérer la pénurie puisque le nombre de possibilités pour accéder à cet échelon sommital est fortement contingenté et représentera, à terme, seulement 10 % des effectifs du corps des ingénieurs de recherche avec une contrainte forte puisque ces 10%, une fois attribués, seront en quelque sorte épuisés... autrement dit, les seules possibilités d'accès à l'échelon spécial qui s'ouvriront à l'avenir seront liées aux départs des anciens bénéficiaires de l'échelon spécial (retraites, mobilité, etc.). C'est la raison pour laquelle le SNPTES continue de revendiquer la fin du contingentement. L'accès à la hors échelle B ne doit pas être réalisé dans le cadre d'un échelon spécial, mais dans le cadre d'échelon « classique » (avancement à l'ancienneté sans contingentement).

Le SNPTES considère que l'accès à la hors échelle B et l'ouverture d'un tableau d'avancement pour l'accès à la hors classe qu'il a obtenus lors des négociations relatives à la transposition du PPCR au corps des IGR, ne sont pas de simples mesurette. Le SNPTES tient néanmoins à rappeler que, malgré ces avancées, il ne peut se satisfaire du sort réservé aux ingénieurs de recherche. Le SNPTES revendique que ce corps de catégorie A+ soit rapidement aligné sur les corps homologues qui accèdent en grande majorité à la hors échelle D.

Choisy-le-Roi, le 17 septembre 2018

¹ <http://www.snptes.fr/Evolution-de-carriere-par-corps-et.html>

² http://www.snptes.fr/IMG/pdf/cata_itrif_ita_ppcr-report.pdf

³ <http://www.snptes.fr/Examen-professionnel-des-IGR-hors.html>